

Visa de retour / pas de r cipiss 

Par Pascalou94

Bonjour,

Le titre de s jour de ma femme expire le 17 Janvier, mais la pr fecture ne lui a donn  rendez-vous pour son renouvellement que le 8 F vrier. Elle n'a donc pas de r cipiss  officiel mais un simple document mentionnant la date du rendez-vous.

Le probl me est qu'elle doit partir 10 jours en Cor e du Sud justement pendant cette p riode. La pr fecture refuse de donner un rendez- vous plus t t pour qu'elle puisse d poser son dossier et avoir un r cipiss  avant de partir (planning plein...).

Pour faire plus simple elle m'indique qu'il faut demander un visa de retour, mais directement au consulat de France en Cor e. Ca revient donc   partir en aveugle et surtout je ne sais pas si ce document peut  tre obtenue en une semaine ouvrable.

Par ailleurs j'ai cru comprendre que le Consulat devra contacter la Pr fecture pour d livrer ce visa... (on marche sur la t te...).

Quelqu'un a-t-il une exp rience sur ce probl me ?

La pr fecture (94) ne peut elle pas d livrer directement ce visa de retour ?

Y-a-t-il une autre solution pour qu'elle puisse avoir une garantie avant son d part (visa touriste dans un autre pays schengen ?)

Merci

Par chris_idv

Bonjour,

La pr fecture n'est pas habilit e   d livrer un visa de quelque sorte que ce soit: c'est effectivement du ressort du Consulat ou de l'Ambassade de France.

M me si la proc dure indiqu e vous semble paradoxale il s'agit bien de celle applicable.

Si vous avez un doute sur la possibilit  pour vote  pouse de rentrer en France   l'issue de son d placement en Cor e elle peut se munir avant son d part d'une attestation d'h bergement   votre nom (  demander   la mairie de votre domicile, co t = 45?) qui lui permettra de solliciter un visa court s jour pour rentrer en France (co t = 60?).

Salutations,

Par kingdom

Ne serai t'il pas plus simple de d caler son d part?